

Toutes et tous en grève  
9 janvier!

**Retraites :  
Aucune réponse  
On continue !**

snés  
fsu  
Le SNES, pour agir ensemble

#EduEnGrève

ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN  
F.S.U.

## SOMMAIRE

### Pages 2-3

- Retraites, salaires, métier :  
**toutes et tous en grève  
et dans les manifestations  
le jeudi 9 janvier !**

### Page 4

- Agenda des CAP (recours rdv de carrière et avancement accéléré)
- Mutations inter
- Pétition "E3C"
- Pétition "Formation des maîtres"

UN DÉPUTÉ LAREM DÉNONCE  
UNE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ DE LA CGT  
EN SE TROMPANT D'ANNÉE PUIS DE LIEU

VOUS VOUS RENDEZ COMPTE  
QU'IL Y A QUELQUES JOURS,  
UNE FEMME A DÛ ACCOUCHER  
DANS UNE ÉTABLE ?

...AU MILIEU D'UN ÂNE,  
D'UN MOUTON ET DE  
GENS DU VOYAGE !



PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclous des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue  
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage  
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg  
N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie  
483 ZAC des Vautes,  
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

## ÉDITO

### *Retraites, salaires, métier : enfumage et marché de dupes !*

Déroutant, depuis deux ans, sa politique libérale et autoritaire avec l'arrogance et la morgue qui le caractérisent, E. Macron n'envisageait probablement pas qu'on puisse s'opposer à ce qu'il avait présenté lors de la campagne présidentielle comme la mère de ses réformes. D'autant que le mouvement des gilets jaunes avait renforcé sa conviction de l'incapacité des organisations syndicales à représenter les salariés et la population, ces dernières étant reléguées dans un "ancien" monde en extinction.

Las ! La mobilisation qui s'est développée depuis le 5 décembre montre, s'il en était besoin, le caractère incontournable et la puissance du mouvement syndical. Quant aux fondements de la contestation, le soutien toujours majoritaire de l'opinion publique en confirme la pertinence.

La campagne initiée depuis des mois par le SNES et la FSU sur le projet de réforme des retraites a porté ses fruits : les grèves des 5, 10 et 17 décembre (dans notre académie : respectivement 73%, 50% et 52% de grévistes !), les manifestations massives, la multitude d'actions décidées collectivement (reconduction de la grève, initiatives médiatiques...), ont marqué par leur réussite exceptionnelle, et permis que les conséquences désastreuses de la retraite par points sur les pensions dans le secteur de l'éducation soient unanimement reconnues, y compris par le 1<sup>er</sup> ministre et le Président. Dans le même temps était confirmée aux yeux de tous, population, médias et politiques, la faiblesse de nos rémunérations et l'urgente nécessité de leur revalorisation.

La tentative de JM Blanquer de lier compensation du taux de pension et revalorisation est grossière et relève de l'enfumage, d'autant que le ministre entend par "revalorisation" une refonte du métier synonyme d'augmentation du temps de travail et d'alourdissement des missions. Pour le SNES les deux sujets sont déconnectés : il s'agit bien de revendiquer le retrait du projet de réforme des retraites et, indépendamment, une revalorisation salariale pour tous les personnels. C'est pourquoi, face à un pouvoir qui joue le pourrissement de la mobilisation, il faut montrer notre détermination à gagner sur le dossier des retraites et sur celui des salaires !

Avec l'intersyndicale interprofessionnelle, les fédérations de la Fonction Publique et les syndicats de l'éducation, **le SNES-FSU et la FSU appellent l'ensemble des personnels à amplifier encore la mobilisation en s'engageant massivement dans la grève et les manifestations le jeudi 9 janvier !**

La section académique du SNES Montpellier vous souhaite une année 2020 pleine de solidarité, de combats et de victoires !

Bertrand HUMEAU, le 29 décembre 2019

## LIEUX ET HORAIRES DES MANIFESTATIONS

- Aude : *informations à venir (consulter notre site)*
- Nîmes : 14h30, Jardins de la Fontaine (*à confirmer*)
- Montpellier : 14h, place Zeus
- Béziers : 10h30, bourse du travail
- Mende : 11h, place Urbain V
- Perpignan : 10h30, place de Catalogne (*à confirmer*)



STAGE ACADÉMIQUE FSU  
LUNDI 2 DÉCEMBRE  
Montpellier : 9h-17h, lycée Jean Monnet

« RÉFORME DES RETRAITES »  
Quels enjeux ?  
Quelles conséquences ? Quelles actions ?  
avec Renoit Teste, secrétaire national de la FSU



La dynamique de lutte enclenchée le 5 décembre n'est pas le fruit du hasard ! Diaporama établissements pendant des semaines pour expliquer les pertes à venir sur les pensions, le soulèvement de nos métiers avec des taux de grévistes jamais atteints. Les suites de d'exaspération, tant le quotidien professionnel dégradé et le blocage des salaires pèsent

# LA RETRAITE PAR POINTS, C'EST TOUJOURS DE LA RETRAITE EN MOINS

Deux grèves majoritaires, des reconductions depuis le 5 décembre, de multiples actions. Face à cette mobilisation historique, E. Philippe et J.- M. Blanquer répondent par de nouvelles provocations. **C'EST INACCEPTABLE !**

» *« Nous devons inciter les Français à travailler plus longtemps. Le gouvernement compte donc reprendre la proposition du rapport Delevoye qui consiste à instaurer, au-dessus de l'âge légal, un "âge d'équilibre" [...] Le Conseil d'orientation des retraites nous dit qu'il faudrait fixer cet âge à 64 ans. »*  
Quelle aubaine pour le Premier ministre ! Pas besoin de chercher d'autres solutions de financement. Âge légal, âge pivot... il s'agit bien de nous faire travailler plus longtemps. Tout salarié subirait donc un malus avant 64 ans, quel que soit son nombre d'années de cotisation.

» *« Nous donner l'ambition de véritablement repenser le métier d'enseignant. »*  
Temps de travail alourdi, temps de vacances amputé, le président l'avait déjà évoqué à Rodez. Sans vergogne, le gouvernement conçoit la réforme des retraites comme une opportunité pour redéfinir le métier enseignant : alourdissement des tâches, allongement du temps de travail... il s'agit bien de faire voler en éclat notre statut. C'est faire bien peu de cas du mal-être qui s'exprime depuis plusieurs mois dans l'Éducation nationale. Quel mépris !

» *« Nous inscrirons dans la loi la garantie selon laquelle le niveau des retraites des enseignants sera comparable au niveau des retraites des fonctions ou des métiers équivalents dans la Fonction publique. »*  
Comment est calculé ce « niveau » ? à quelle date ?, quels sont ces fonctions ou métiers ? Du fait du nouveau mode de calcul (sur l'ensemble de la carrière et non les 6 derniers mois), les pensions de tous les fonctionnaires vont continuer à baisser. Belle garantie !

## RÉFORME DES RETRAITES

AVANT      APRÈS

Paris le 12 décembre  
Communi

La colère des p  
Le discours d'Édouard  
qui ne peut que renfo  
réforme des pensions,  
ministre propose aux  
et d'abandonner tout  
remplacement. La ret  
rémunération de point  
Les annonces sont san  
quelques provocations  
volonté de faire travaill  
financement des retrait  
fin de carrière. Les eng  
ne sont pas crédibles.

Les Retraites : un préte  
Quant au Ministre de l'E  
dans le second degré, il c  
son principal objectif :  
opportunité pour redéfin  
allongement du temps de  
reprises, tout comme le  
Rodez... C'est faire bien pe  
et très vive depuis plusieu  
les déclarations sur le bie  
de mépris.

Culot, cynisme et foire au  
Le Ministre se paye le luxe  
exiger des professeurs. L'a  
suggéré dans cette propos  
Le SNES-FSU encourage d  
la grève, rassemblements,  
population, interpellation de  
personnels à être massiver

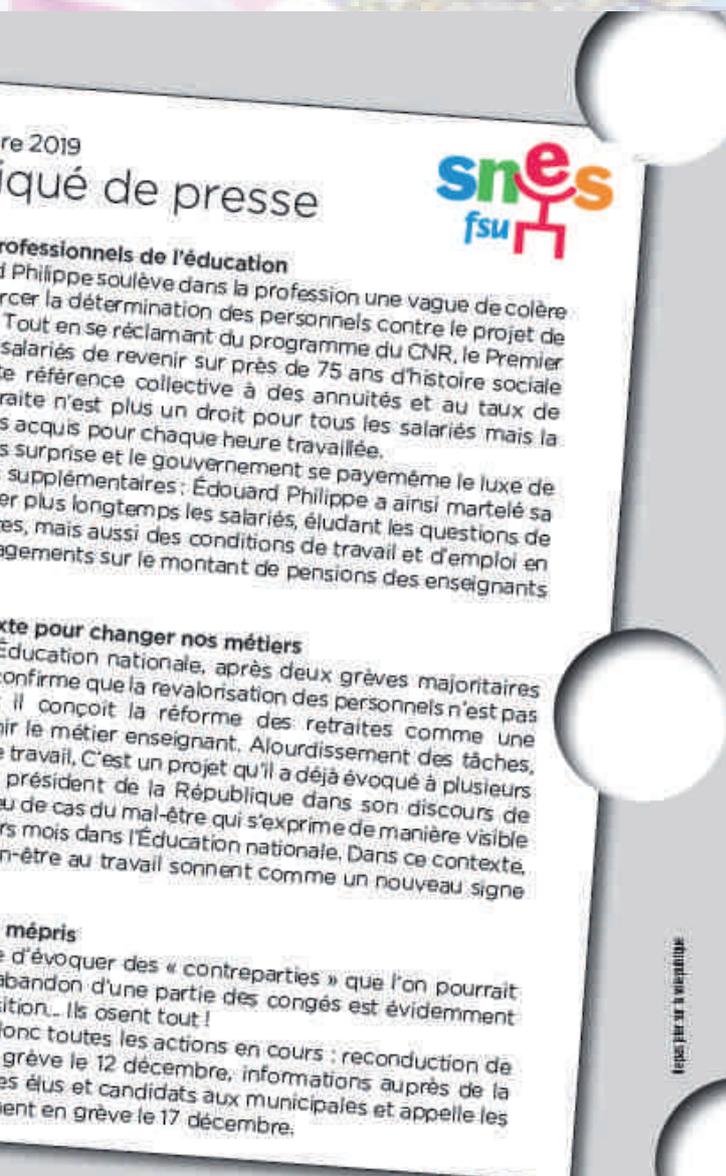


A L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE ET

# TOUTES ET TOUS LE 9 JAN



mas, simulateur et tracts en main, les militants du SNES-FSU ont quadrillé les  
s. Inscrite de longue date et portée par l'unité syndicale, la journée du 5 décembre a vu  
onnées à cette journée, aussi diversifiées que déterminées, sont révélatrices du niveau  
nt sur nos professions.



### Arrêt OMONT : les précisions du SNES

*De nombreuses questions nous sont posées sur l'application de l'arrêt Omont, c'est-à-dire la possibilité pour l'administration de prélever plusieurs jours de salaires, y compris les jours sans service, entre deux jours de grèves non consécutifs. Véritable outil réglementaire de démobilisation, son application brute peut être contrée par quelques règles simples.*

L'arrêt Omont fixe comme principe que le nombre de jour décompté se calcule à partir du premier jour où le service non fait est constaté au dernier jour où le service non fait est constaté. **C'est la constatation du service non fait qui est déterminante et pas la reprise du service.** Aussi si des chefs d'établissement établissent un constat de service non fait incluant le week-end ou un jour où vous n'avez pas cours, la 1<sup>ère</sup> des démarches consiste à demander au chef comment il a établi l'absence de service fait, alors que vous aviez -évidemment- corrigé des copies et préparé vos cours ce(s) jour(s)-là. 2<sup>e</sup> étape : contester par écrit le prélèvement sur les jour(s) où vous n'étiez pas de service. Fournir si possible des preuves de votre activité : saisie de notes, mail au chef d'établissement pour demander si une réunion est prévue, correction de copies (attestation d'un ami nécessaire), mail à caractère professionnel à l'équipe, courriel à l'administration demandant s'il n'y a pas eu des décisions prises durant le jour où il était en grève (réunions, modification d'emploi du temps...) etc. Cela renforcera les interventions syndicales et les éventuels recours juridiques si jamais le ministère tente le retrait sur salaire pour les jours encadrés.

### AESH : pas de déclaration anticipée de grève !

Un syndicat de l'académie mal informé annonce aux AESH ayant tout ou partie de son service dans le 1<sup>er</sup> degré qu'ils doivent se déclarer grévistes 48h à l'avance ! Cette information est bien sûr inexacte. Si les professeurs des écoles ont bien un préavis de 2 jours à respecter en cas d'intention de grève, ce n'est pas le cas des AESH qui ont un contrat de droit public.

T DE L'INTERPROFESSIONNELLE

**US EN GRÈVE**  
**IVIER !**



## PÉTITION

### BAC BLANQUER - E3C

Contre les E3C, pour annuler la session de janvier et transformer celle de juin en épreuves terminales et nationales, signez et faites signer la pétition !

Mode d'emploi :

pétition en version papier ([https://www.snes.edu/IMG/pdf/petition\\_e3c.pdf](https://www.snes.edu/IMG/pdf/petition_e3c.pdf)) à faire signer dans son lycée et à renvoyer à la section académique (papier ou scan)

Article complet sur : <https://www.snes.edu/Pour-la-suppression-de-la-premiere-session-des-epreuves-de-contrôle-continu-E3C.html>

## PÉTITION

### RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S

Pour le report d'une réforme inacceptable et inapplicable et l'ouverture d'une concertation à l'écoute des personnels

PAS DE MISE EN PLACE DE LA « RÉFORME » DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT.ES A LA RENTRÉE 2020 !

Pétition à signer sur <http://www.snepfsu.net/fde/petition.php>

## AGENDA

### CAP DE RECOURS SUR LES APPRÉCIATIONS FINALES DES RDV DE CARRIÈRE

*N'oubliez pas de nous faire parvenir tous les éléments nous permettant de défendre votre dossier. L'an dernier, nos interventions en commission ont permis de faire modifier près de la moitié des appréciations.*

- PsyEN : 20 janvier à 10h
- CPE : 20 janvier à 14h
- certifiés : 21 janvier à 9h30
- agrégés : CAPN les 5 et 6 février

### CAP D'AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ D'ÉCHELON

- CPE : 3 février à 10h
- PsyEN : 3 février à 14h
- certifiés : 4 février à 14h30
- agrégés : CAPN courant mars



## MUTATIONS INTER

### VÉRIFICATION DES VOEUX ET BARÈMES : VIGILANCE !

Les services rectoraux vérifient actuellement les pièces justificatives des demandeurs de mutations inter 2020, fournies par les demandeurs à l'issue de la saisie des vœux. Le 15 janvier au plus tard, le barème retenu par l'administration sera affiché sur SIAM. Si vous constatez une erreur de barème ou d'ordre des vœux, il est impératif de consulter le SNES académique et de contester le barème auprès de la DPE en fournissant le cas échéant les justificatifs manquants.

D'ores et déjà, les premiers retours montrent des erreurs « basiques » de la part des services rectoraux dans le calcul des barèmes des collègues !

Attention : après le 30 janvier, il sera trop tard pour faire modifier votre barème, alors, ayez le bon réflexe : vérifiez votre barème et contactez le SNES-FSU (vous pouvez par ailleurs remplir la fiche de suivi en ligne sur notre site et joindre copie des pièces fournies à l'administration rectorale).

Rappel : la loi « fonction publique » dépêche les CAP du contrôle paritaire sur les décisions de l'administration en ce qui concerne les mutations des personnels dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. **Pour ne pas rester seul face à l'administration, plus que jamais, ayez le réflexe SNES-FSU !**

Arnaud ROUSSEL

Crédit photos : jehroque/Emery Images/Master/1010.



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE



## MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

**Crédit Mutuel**  
Enseignant

255 rue de l'Acropole MONTPELLIER 09055@creditmutuel.fr 04 67 83 46 33  
41 boulevard John F. Kennedy PERPIGNAN 0905503@creditmutuel.fr 04 68 38 40 82  
102 allée de Séville NÎMES 0905502@creditmutuel.fr 04 66 36 59 63

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.